

Votre entreprise
sur le devant
de la scène !

TAP
Théâtre & Auditorium
de Poitiers
SCÈNE NATIONALE

Saison 09/10



CONTACTS

Céline FURET / Alexandre HUCHON
TAP - scène nationale
1 Boulevard de Verdun
86 000 POITIERS
celine.furet@tap-poitiers.com / alexandre.huchon@tap-poitiers.com
T. 05 49 39 40 00 / F. 05 49 55 16 91
www.tap-poitiers.com

Premier acteur de la vie artistique et culturelle de Poitiers,

le Théâtre & Auditorium de Poitiers
est un lieu de croisement des arts vivants et du cinéma ouvert
sur sa région et sur l'international.

À l'image du bâtiment, situé au cœur de la cité,
il est aussi un lieu d'échanges et de débats,
de culture et de savoir pour tous les publics.

Programmation pluridisciplinaire, création et action culturelle
trouvent au TAP l'espace idéal de leur réalisation.



Le TAP offre à la capitale de région la figure de pôle artistique
à la mesure des grandes villes culturelles européennes.



L'auditorium / 1 021 places



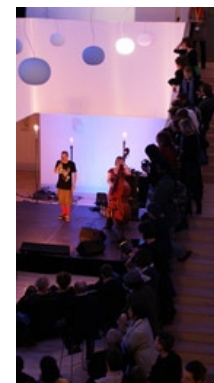
Le mur d'images



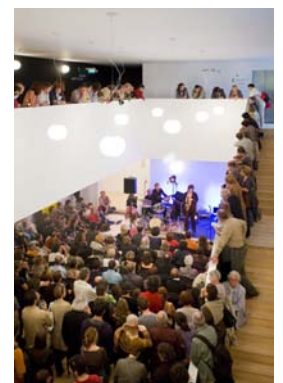
Le théâtre / 722 places



Les salles de répétition



Le foyer de l'Auditorium



Le foyer du Théâtre



Le petit salon



Le grand escalier

Le Club de Mécènes souffle sa 1^{ère} bougie.

Sensibles au projet artistique et culturel du TAP, et convaincues du cadre idéal qu'offre le lieu pour développer leurs relations publiques, 9 entreprises de la région ont rejoint le Club de Mécènes dès la 1^{ère} saison du TAP.

2008/2009 en chiffres :

> 9 entreprises mécènes :

La Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, la Mutuelle de Poitiers Assurances, GDF-SUEZ, La Banque Postale, Woods & Traditions, le Printemps, Spie, la Sacem.

> 2 entreprises partenaires : la Poste, Vitalis.

> 15 spectacles de musique, théâtre et danse choisis par les mécènes pour leurs invités.

> 545 personnes invitées à l'occasion de ces soirées.

> 1 action culturelle financée par le mécénat de solidarité.

Pourquoi devenir mécène du TAP ?

S'associer au TAP,

c'est dynamiser l'image de son entreprise et l'associer à des notions de créativité et d'excellence,

c'est participer au développement culturel et à l'attractivité de son territoire

c'est s'associer à un projet innovant et contribuer à soutenir la création et les artistes d'aujourd'hui.

Saisissez l'opportunité d'affirmer l'identité de votre entreprise,

Exposez son rôle d'acteur dans la vie culturelle régionale,

Valorisez son image auprès de vos clients et de vos salariés,

Exigez l'exceptionnel !

Le mécénat culturel

Le mécénat, facilité par la loi du 1^{er} août 2003, est à la portée de toutes les entreprises, des TPE aux Grandes Entreprises, et leur offre de nombreux avantages.

Accueil privilégié pour vos invités au TAP

Vous bénéficiez de places offertes pour des événements artistiques de référence et d'un cadre idéal pour vos opérations de relations publiques.

Communication interne et externe

Le mécénat est une action simple au service de la stratégie communicationnelle de votre entreprise. Votre entreprise bénéficie d'une visibilité dans la communication du TAP. Elle peut utiliser l'image du TAP pour la mise en valeur de son action.

Avantages fiscaux

La loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et fondations permet aux entreprises de bénéficier d'une déduction d'impôts de 60% du don (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT).

4 offres de mécénat

Associez votre entreprise au TAP

> Membre Fondateur, Associé, Ami

Facilitez l'accès à la culture pour tous

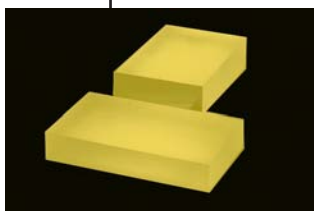
> Mécénat Solidarité

60% de déduction fiscale
et 25% de contreparties
soit un avantage global
de 85% du montant du don.

Toute proposition pourra être adaptée en fonction des besoins et demandes du mécène.



Membre Fondateur



Avantages

- 100 places à réserver sur 1 à 4 spectacles
- Possibilité d'organisation d'un cocktail avec mise à disposition d'un espace de réception privatif
- Réservation prioritaire et tarifs préférentiels sur les locations d'espaces pour vos événements d'entreprise
- Envoi de vos places de spectacles
- Visite guidée du TAP pour un groupe d'une vingtaine de personnes
- Possibilité de rencontre de l'équipe artistique le soir de votre venue
- Visibilité majeure de votre entreprise et de son soutien dans les supports de communication : brochure de saison, site web, programmes etc.

Cotisation annuelle 12 000 €

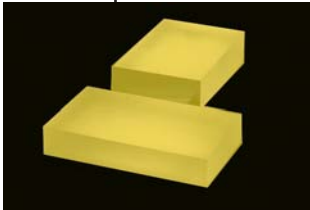
Coût réel

après déduction fiscale* 4 500 €

Engagement sur deux ans minimum

* Une fiscalité avantageuse

Conformément à la loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003, la cotisation au Club de Mécènes du TAP est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 %.



Avantages

- 60 places à réserver sur 2 ou 3 spectacles
- Possibilité d'organisation d'un cocktail et de mise à disposition d'un espace de réception privatif
- Réservation prioritaire et tarifs préférentiels sur les locations d'espaces pour vos événements d'entreprise
- Envoi de vos places de spectacles
- Visite guidée du TAP pour un groupe d'une vingtaine de personnes
- Possibilité de rencontre de l'équipe artistique le soir de votre venue
- Visibilité de votre entreprise dans les supports de communication

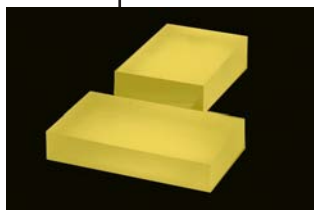
Cotisation annuelle 6 000 €

Coût réel après

déduction fiscale* 2 400 €

* Une fiscalité avantageuse

Conformément à la loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003, la cotisation au Club de Mécènes du TAP est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 %.



Avantages

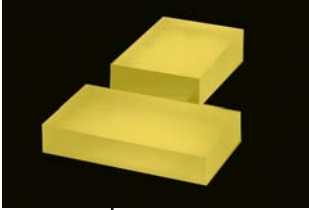
- 30 places : 15 places offertes sur 2 spectacles
- Priorité de réservation et tarifs préférentiels sur les locations d'espaces pour vos événements d'entreprise
- Envoi de vos places de spectacles
- Visibilité de votre entreprise dans les supports de communication

Cotisation annuelle
à partir de 2 500 €

**Coût réel après
déduction fiscale* 1 000 €**

* Une fiscalité avantageuse

Conformément à la loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003, la cotisation au Club de Mécènes du TAP est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 %.



Pour que l'art puisse rencontrer tous les publics,
Pour que la culture joue pleinement son rôle d'éducation,
d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion,
Pour contribuer aux missions essentielles du TAP
de faire partager à tous le plaisir et la magie du spectacle
et de participer à la formation des publics,
Développez avec le TAP des projets de solidarité,
Donnez l'occasion à des publics que les conditions géographiques,
sociales, physiques ou économiques éloignent du spectacle
de profiter de l'offre artistique du TAP.

Comment devenir un mécène solidaire ?

> Le Parrainage

Votre entreprise parraine la sortie au spectacle d'un groupe de personnes éloignées de l'offre culturelle en choisissant le public bénéficiaire : élèves de lycées professionnels, hôteliers, agricoles ou généraux, élèves de collèges en milieu rural, associations d'aide sociale, d'aide aux personnes en situation de handicap... Vous offrez des places de spectacle, nous les accompagnons en organisant leur accueil personnalisé.

> Les Classes culturelles

Imaginé sur le modèle des classes vertes, les Classes culturelles du TAP permettent à des groupes scolaires de plonger dans l'univers artistique d'une compagnie et d'en découvrir les coulisses. Grâce à cette formule originale, les élèves assistent à un spectacle, visitent le bâtiment et y découvrent les différents corps de métiers en rencontrant les professionnels, participent à des ateliers techniques (son, lumière) ou artistiques.

En finançant une Classe culturelle, vous offrez deux jours d'immersion au TAP, au cœur du spectacle vivant.

> Les Projets d'action culturelle

À travers ce dispositif, vous permettez à des jeunes de la région de vivre une expérience stimulante de création artistique en finançant des ateliers avec des artistes qui donnent lieu à des représentations au TAP.

Ex : en 2008/2009, la création *Êtes-vous romantique ?* a réuni à l'Auditorium 60 lycéens et 50 musiciens amateurs de Poitiers et l'Orchestre des Champs-Élysées. 970 spectateurs ont assisté à cette création.

Le Parrainage : 2 000 €

Coût réel après déduction fiscale* 800 €

Les Classes culturelles : 3 000 €

Coût réel après déduction fiscale* 1 200 €

Les Projets d'action culturelle : 4 000 €

Coût réel après déduction fiscale* 1 600 €

* Une fiscalité avantageuse

Conformément à la loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003,

le don au titre de Mécénat Solidarité du TAP est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 %.